Vigneux-sur-Seine

Vigneux-sur-Seine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

DÉCISION N°23.176
Prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
Du Code général des collectivités territoriales

BATIMENTS
Affaire suivie par B. VALLERAY

Bâtiment – Signature d'un contrat de location d'emballage de gaz avec la société Air Liquide France Industrie

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L. 2122-22, L. 2122-23 et R 1617-1 à R 1617-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la convention de mise à disposition d'emballages de gaz est arrivée à échéance ;

Considérant qu'il est nécessaire de signer une nouvelle convention pour une mise à disposition d'emballage de gaz à compter de sa date de signature jusqu'au 30 septembre 2026 ;

Considérant que les emballages de gaz sont situés au sein du service bâtiment, rue George Bétemps à Vigneux-Sur -Seine ;

Considérant que cette proposition a été acceptée et qu'il convient de signer le contrat correspondant avec la société susmentionnée.

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER de signer un contrat de location d'emballages de gaz avec Air Liquide France Industrie, dont le siège social est situé au 6 rue Cognac Jay 75007 Paris pour un montant annuel de 486,95 € TTC.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le contrat prendra effet à compter de sa date de signature jusqu'au 30 septembre 2026.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 07/08/2023.

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230807-23-176-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/08/2023
Affichage : 08/08/2023
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)

Signé numériquement le 07/08/2023